

Impôt sur le revenu

on les retire. Mais, dorénavant, l'impôt sera exigible tous les trois ans, de sorte que ce genre de placement ne sera plus rentable.

Je lui fait également remarquer que les certificats de placement garantis à bénéfice cumulatif offerts par les sociétés de fiducie ne seront plus rentables à moins que le calcul ne se fasse sur une période inférieure à trois ans.

Enfin, je lui signale que les polices d'assurance-vie à prime unique considérées comme une bonne façon de soustraire au fisc un important montant forfaitaire deviendront beaucoup moins intéressantes puisque les bénéfices imputés seront maintenant assujettis à l'impôt tous les ans ou tous les trois ans sans que le détenteur ait touché de quoi payer l'impôt exigé. Je soutiens que cette formule de placement à long terme est sur le point de disparaître. Autrement dit, ces investissements pouvaient offrir un moyen de reporter ses impôts, mais au moins le gouvernement percevait des impôts des investisseurs qui touchaient des intérêts ou d'autres sortes de revenus de leurs investissements. Maintenant que le gouvernement est devenu cupide au point de percevoir ses impôts chaque année à mesure qu'ils s'accumulent, il va tuer la poule aux œufs d'or. A toutes fins utiles, il n'encouragera plus les Canadiens à acheter des certificats de placement garanti cumulatifs, des obligations cumulatives, des contrats de rentes reportées et des polices d'assurance à prime unique utilisées comme placement cumulatifs. Il a éliminé cette forme d'investissement au Canada.

● (1610)

Nous avons déjà dit au ministre que les Canadiens pourront encore faire ce genre de placements sans aucune difficulté aux États-Unis ou en Angleterre, soit dans une fiducie, dans une caisse ou de beaucoup d'autres façons. On les empêche de faire ce genre de placements au Canada seulement.

Le gouvernement a-t-il fait des études pour savoir ce qui résultera de ces articles? Quelles recettes additionnelles s'attend-il vraiment de toucher? Ayant épuisé cette source de revenus, le gouvernement ne risque-t-il pas de ne plus percevoir de recettes? Le gouvernement n'a fait qu'encourager la fuite de capitaux à l'étranger. Le ministre nous dira-t-il sur quelle source de revenus le gouvernement compte par suite de ces modifications, étant donné qu'il a tordu le cou de la poule aux œufs d'or au point qu'elle ne peut même plus respirer, encore moins pondre des œufs?

M. Cosgrove: L'analyse du député me semble un peu simpliste. Sa question est beaucoup plus limitée que celle de son collègue de Calgary-Ouest qui a signalé qu'un programme fiscal devait chercher, entre autres, à créer des emplois.

Si le député de Mississauga-Sud est allergique aux titres productifs d'intérêts et au fait que l'on favorise ce genre de placements à long terme, je l'invite à se pencher sur la question que son collègue de Calgary-Ouest a portée à notre attention.

Ces placements, que nous vantons auprès des gens qui disposent de fonds à investir, sont-ils souhaitables dans l'économie mixte à laquelle nous aspirons? Est-il forcément préférable ces temps-ci pour le pays que nous donnions la préférence à des titres de créance à long terme par rapport à d'autres types de placements comme des actions? Est-ce la meilleure chose à faire quand les investissements et la production sont au plus bas, de même que l'enthousiasme des petites entreprises? Par exemple, elles ne peuvent pas amener les investisseurs à acheter des parts ou des actions pour leur permettre de financer leurs projets.

M. Blenkarn: A mon grand plaisir, le ministre a enfin compris que nous parlions d'emplois. En fait, il est question de la croissance économique du pays et de l'investissement.

Ce qui nous inquiète, c'est que ce projet de loi, et plus particulièrement ces dispositions, chassent les capitaux à long terme vers d'autres pays. Ceux qui veulent investir leur argent de cette façon sont parfaitement libres de le faire. Ils ne paieront pas d'impôt sur le revenu qu'ils accumulent. Ils iront ailleurs sans difficulté.

Le ministre a dit tout à l'heure qu'ils devront payer des avocats au prix fort. J'aime autant vous dire que les nouveaux fonds de placement cumulatifs à l'étranger seront offerts par unité de \$1,000. Ils seront donc à la portée du Canadien moyen qui pourra y investir son argent plutôt que dans des obligations d'épargne du Canada. Ainsi il n'aura pas à payer d'impôt sur les fonds cumulatifs, comme le prévoit ce projet de loi.

Je le répète, pour ce qui est des recettes réelles, qu'est-ce que le ministre compte vraiment obtenir grâce à ces dispositions? Croit-il, par exemple, qu'en faisant adopter une mesure répressive de ce genre, il persuadera en quelque sorte les Canadiens qui veulent investir dans des effets que proscrit cette mesure sévère de faire des placements ailleurs au Canada? Ne croit-il pas plutôt qu'ils investiront à leur gré ailleurs dans le monde? Quelles recettes le ministre escompte-t-il tirer désormais de l'impôt prélevé sur des placements de ce genre?

M. Cosgrove: Monsieur le président, comme je l'ai signalé tantôt, nous voulons éliminer ainsi la perte attribuable au report autrement accessible dans ces effets, perte évaluée à environ 75 millions de dollars en raison des taux élevés d'intérêt depuis deux ans. Ce sont des recettes que le gouvernement ne pourra pas toucher pour faire face à ses obligations.

Je signale aussi que le projet de loi abaisse le taux maximal à la suite d'une décision de principe prise par le gouvernement en vue d'inciter ceux dont les revenus sont plus élevés à utiliser l'écart entre l'ancien taux et le taux plus faible à des fins de placement. Cet article supprime expressément le traitement de faveur accordé aux rentes par rapport à d'autres effets publics dans l'économie qui servent à créer directement des emplois. Je veux parler d'investissements dans des actions et des obligations.